

L'homélie d'Augustin

Contre les Juifs

A partir du moment où il est devenu évêque, Augustin n'a pas manqué d'adversaires. Les manichéens et les païens cherchent à discréditer la foi chrétienne dans son ensemble, les ariens conçoivent un Christ amputé de sa divinité, tandis que l'élitisme spirituel et moral des pélagiens risque de rendre inutile le rôle du Christ dans le salut. Quant aux donatistes, s'ils s'accordent avec les catholiques sur la foi à professer, ils veulent créer une Eglise qui leur serait propre, limitée à l'Afrique du Nord et coupée de l'Eglise universelle. Tous ont constitué un défi pour Augustin qui n'a pas ménagé sa peine pour leur répondre. Il nous en reste un grand nombre de livres, de traités, d'homélie ou de lettres. En comparaison, les écrits d'Augustin contre le judaïsme font pâle figure et sont peu nombreux. Après la mort de l'évêque, son biographe Possidius dresse le catalogue, l'*Indiculus*, des écrits qui composent la bibliothèque d'Augustin. Ce catalogue ne recense que quatre écrits s'opposant au judaïsme, dont deux seulement ont été identifiés, les autres étant perdus. Il s'agit de la *Lettre* 196 qu'Augustin adresse à son collègue l'évêque Ascellus à propos des judaïsants, ces Chrétiens qui veulent suivre les observances juives ; ainsi que l'*Adversus Iudaeos*. D'autres passages de l'œuvre d'Augustin, comme les *Sermons* 91 et 112A, le *Contre Fauste* ou le chapitre 18 de la *Cité de Dieu* évoquent aussi le statut du peuple juif, mais l'*Adversus Iudaeos* présente un caractère particulier.

A en juger ce titre que la tradition lui a donné, il est facile d'en voir l'objet. Nombreux sont les reproches adressés aux Juifs : Augustin les accuse d'être infidèles et orgueilleux (*Adv. Iud.* 1,7), d'être aveugles lorsqu'ils lisent les Ecritures (1,2 ou 5,6), d'être remplis de l'amertume de leurs pères qui ont donné à boire du vinaigre au Christ (5,6), d'avoir crucifié ce dernier (9,11) et d'être finalement rejetés par Dieu (9,14). Comment comprendre ce réquisitoire qui nous paraît bien dur ? Pour répondre à cette question, nous situerons d'abord l'œuvre, avant d'en exposer le fil conducteur en suivant les objections juives transmises par Augustin.

1

Un traité contre les Juifs ou une homélie à propos des Juifs ?

Parmi les œuvres de saint Augustin, l'*Adversus Iudaeos* a circulé dans la catégorie des traités, c'est d'ailleurs là que le range Possidius. Pourtant, quand on s'y penche de près, on s'aperçoit qu'il ressemble beaucoup plus à une homélie. Le ton est oral, la langue relativement simple et le style, celui d'un prédicateur. Quant aux destinataires de la prédication, ils apparaissent comme des

fidèles troublés par les paroles des Juifs qui n'acceptent pas que les Chrétiens revendiquent leur héritage. Dans sa conclusion, Augustin s'adresse ainsi à ses auditeurs :

« Voilà, mes bien-aimés, ce que nous devons prêcher avec amour aux Juifs, partout où cela est possible, qu'ils nous écoutent avec reconnaissance ou indignation dans le cœur. Nous ne devons pas nous élever avec orgueil contre ces rameaux brisés ; rappelons-nous plutôt par quelle grâce, avec quelle miséricorde et sur quelle racine nous avons été entés (cf. Rm 11,17), pour que nous ne nous élevions pas en nous-mêmes, mais que nous nous rabaissions jusqu'aux personnes les plus humbles dans nos sentiments, et que nous leur disions, non point avec l'orgueilleuse insulte aux lèvres, mais dans des sentiments de joie mêlée de crainte : *Venez, et marchons ensemble dans la lumière du Seigneur* (Is 2,5), parce que son nom est grand dans les nations. »
(*Adv. Iud.* 10,15)

Cette conclusion nous montre nettement la visée d'Augustin : donner des arguments à ses fidèles, lorsque ceux-ci se trouveront en contact avec des Juifs. Le témoignage de la foi chrétienne doit se faire avec miséricorde et sans orgueil, mais il n'en reste pas moins net. L'évêque reprend l'image paulinienne des rameaux de l'olivier sauvage du christianisme qui a été greffé sur l'olivier-franc du judaïsme (cf. Rm 9,16-24). Augustin va plus loin que l'apôtre Paul en qualifiant les Juifs de « rameaux brisés », même s'il ne rejette pas les racines juives du christianisme.

La nature de l'*Adversus Iudaeos*, homélie plus que traité, a une influence sur l'importance qu'on peut accorder à l'œuvre. Un traité est un ouvrage mûrement réfléchi, à l'écriture posée et où l'auteur peut développer sa pensée. Alors qu'une homélie se veut moins précise, liée à un contexte, ce qui en diminue la portée. Les spécialistes ne s'accordent pas tous sur sa datation. Les interprétations bibliques d'Augustin se rapprochent de celles qu'il met en œuvre durant la controverse pélagienne, à partir de 412. L'absence de l'homélie des Révisions, où à la fin de sa vie l'évêque d'Hippone passe en revue toute son œuvre, incite la plupart des commentateurs à dater l'*Adversus Iudaeos* de 428-430¹.

¹ Cf. l'article de J. van Oort, « Iudaeos (Adversus –), Augustinus Lexikon III, col. 781-792.

2

Pourquoi les Chrétiens n'observent-ils pas la Loi de Moïse ?

Dans l'*Adversus Iudaeos*, Augustin nous transmet deux objections principales adressées aux Chrétiens par les Juifs. Structurés autour de la Loi de Moïse, Loi donnée par Dieu, les Juifs ont du mal à comprendre comment les

disciples du Christ, qui sont en grande majorité issus du paganisme, s'approprient leurs Ecritures, mais sans pour autant en respecter la Loi qui y est transcrite. Devant ce qui est ressenti comme une annexion sélective, les Juifs protestent :

« En effet, ils [les Juifs] nous disent : "Que vous importe la lecture de la loi et des prophètes, puisque vous ne voulez point en observer les préceptes ? " Ils nous parlent ainsi, parce que nous ne pratiquons pas la circoncision de la chair sur les enfants mâles ; nous mangeons des viandes que la Loi déclare impures ; nous n'observons pas, selon la chair, leur sabbat, leurs néoménies² et leurs jours de fête ; nous n'offrons point à Dieu des victimes tirées des troupeaux, et ne célébrons pas, avec eux et comme eux, la Pâque, en mangeant un agneau et des pains azymes, et le reste des symboles de l'ancienne loi.»
(*Adv. Iud.* 2,3)

² Rites célébrant la nouvelle lune par laquelle débute chaque mois du calendrier juif.

La réponse d'Augustin se fait en deux temps. Tout d'abord par l'interprétation spirituelle de la Loi. Les commandements du Seigneur sont toujours appliqués par les chrétiens, mais au sens figuré. La circoncision véritable, c'est celle du cœur ; l'impureté de certains animaux est une image des mœurs impures à éviter ; les Chrétiens n'offrent plus de chevreux en sacrifice, mais ils s'offrent eux-mêmes ; ils ne fêtent plus la Pâque juive, mais la véritable Pâque, celle du Christ. Sans le savoir, les Juifs pratiquaient des rites qui n'étaient qu'une figure, qu'une anticipation obscure des réalités à venir. Permettant de passer de l'ombre à la lumière, la venue du Christ a fait évoluer la Loi en révélant son sens véritable.

L'annonce de cette évolution, par les textes-mêmes de l'Ancien Testament, est le second argument qu'Augustin développe longuement, en s'aidant des indications musicales placées en tête des psaumes. Inscrites avant chaque psaume, ces mentions donnent des précisions sur l'auteur du psaume ou sur la manière dont il doit être changé. Mais pour Augustin, tout a un sens dans la Bible, jusqu'à ce type d'indications. Or les psaumes 44, 68 et 79³ commencent tous trois par « pour les choses qui seront changées ».

³ Numérotation de la Septante, (traduction grecque de l'Ancien Testament) ils correspondent aux psaumes 45, 68 et 79 de nos traductions modernes.

Augustin décrypte cette formulation étrange en y voyant l'annonce d'un changement dans la Loi de Dieu, opéré par la venue du Christ. Ces trois psaumes ne sont pas pris au hasard. Le prédicateur y voit l'annonce de la naissance ou de la mort du Christ. Ainsi, le Ps 68 décrit la détresse d'un homme qui, abandonné de tous, n'a comme seul recours que Dieu. Au verset 22, le malheureux se plaint de ses ennemis qui lui « ont donné du poison, dans [sa] soif, ils ['] abreuvaient de vinaigre ». Cela suffit à Augustin pour y voir une annonce de la Passion du Christ, à qui on donne du vinaigre sur la croix. Ce changement de la Loi correspond par ailleurs à celui qu'avait annoncé Jérémie lorsqu'il prédisait l'instauration d'une Nouvelle Alliance (Jr 31,31).

A qui s'adresse la bénédiction promise à Israël ?

Si Dieu a modifié la Loi, a-t-il pour autant retiré sa bénédiction à Israël ? Car l'amour du Seigneur est inconditionnel, et Dieu n'est pas comme un homme qui change d'avis (cf Os 11,9). Les Juifs peuvent donc rétorquer aux Chrétiens qu'ils sont toujours protégés par cette bénédiction. Augustin nous rapporte cette réaction :

« Mais, en entendant cela, les Juifs relèvent la tête et nous disent : "Nous sommes le peuple de qui et à qui ces choses ont été dites ; car c'est nous qui sommes Israël, le peuple de Dieu, et c'est nous que nous reconnaissons dans ces paroles, quand il nous dit : *Ecoutez mon peuple, et je parlerai ; Israël écoutez-moi, et je vous attesterai la vérité* (Ps 49,7)". » (*Adv. Iud.* 7,9)

Pour répondre à cette objection, Augustin, à la suite de nombreux autres Pères de l'Église, redéfinit le sens du terme Israël, qui peut désigner l'*Israël selon la chair* (le peuple juif) ou l'*Israël selon l'Esprit* (les Chrétiens). Cette distinction permet d'appliquer aux Chrétiens les bénédictions que Dieu adresse à son peuple depuis le livre de la Genèse, et ainsi d'en déposséder les Juifs. Cette manière de faire nous semblerait plus que contestable aujourd'hui, car elle dépouille l'autre de son identité, jusqu'à lui enlever son nom.

Augustin ne s'arrête néanmoins pas là et se justifie par la citation d'un oracle d'Isaïe. Au chapitre 2, le prophète annonce qu'à la fin des temps, les nations païennes se convertiront et monteront à Jérusalem :

« Il arrivera dans les derniers temps, que la montagne de la maison du Seigneur sera manifestée, fondée sur les sommets de montagne ; elle sera exaltée au-dessus des collines, et toutes les nations y viendront et diront : "Venez, montons à la montagne du Seigneur, et à la maison du Dieu de Jacob" ; il nous annoncera sa voie de salut et nous y marcherons : de Sion sortira sa Loi et la Parole de Dieu de Jérusalem. » (Is 2,2-3)

Pour Augustin, cela ne fait aucun doute : cette prophétie est accomplie. Le Christ (ou l'Église) est la montagne dont parle Isaïe, lui qui s'élève plus haut que tout. En se convertissant au Christ, les nations païennes ont entrepris cette ascension vers la montagne du Seigneur. La Parole de Dieu a été annoncée à tout l'univers à partir de Jérusalem, comme en témoignent les Actes des Apôtres.

Le prophète n'annonce pas que les peuples adhèrent au judaïsme, mais qu'ils entrent dans l'Eglise, appelée ici la « maison du Dieu de Jacob ».

Augustin est conscient que cette affirmation est paradoxale, puisque les Juifs descendent tous, selon le livre de la Genèse, des douze fils de Jacob. Il lui faut donc redéfinir le sens de Jacob, mais de manière plus fine que par une simple substitution. Il s'appuie sur les versets suivants de l'oracle : « Et maintenant, maison de Jacob, venez, marchons dans la lumière du Seigneur. Car il a rejeté son peuple, la maison d'Israël. » (Is 2,5-6). Comment comprendre que la maison de Jacob soit appelée et la maison d'Israël rejetée, alors qu'a priori elles désignent une seule et même chose ? Pour Augustin, lorsqu'Isaïe parle de Jacob il parle des judéo-chrétiens. Tous ces Juifs, comme les apôtres ou la première communauté chrétienne de Jérusalem (cf. Ac 2-4) qui, issus de la descendance charnelle de Jacob, ont rejoint les rangs de l'Eglise. Tandis qu'Israël désigne ceux qui se sont enfermés dans la désobéissance et n'ont pas reconnu le Christ (*Adv. Iud.* 8,11).

Augustin déploie cette argumentation prophétique à partir d'autres versets de l'Ancien Testament. Ps 58,12, « Mais Dieu m'a ouvert les yeux sur mes ennemis ; ne les faites pas mourir, de peur qu'ils oublient votre loi, mais dispersez-les par votre puissance » annonce l'expulsion des Juifs de Palestine et leur dispersion à travers le monde. Plus dur avec eux, Ml 1,10-11, « Je ne prends aucun plaisir en vous, dit le Seigneur, le tout-puissant. Et l'offrande, je ne l'agrée pas de vos mains. Car du Levant au Couchant, grand est mon nom parmi les nations. En tout lieu, un sacrifice d'encens est présenté à mon nom, ainsi qu'une offrande pure, car grand est mon nom parmi les nations, dit le Seigneur, le tout-puissant » est interprété par Augustin comme annonçant le rejet du peuple d'Israël, la fin des sacrifices et la conversion des nations païennes qui, partout dans le monde, rendront un culte à Dieu après s'être converties au christianisme. Augustin n'est pas le premier à tenter de convaincre les Juifs que les événements de la vie du Christ avaient déjà été prédits dans l'Ancien Testament. Les Evangélistes utilisent déjà ce procédé qui se retrouve à presque chaque paragraphe des premiers chapitres de l'Evangile selon saint Matthieu. Mais l'évêque d'Hippone va encore plus loin, puisque selon lui, c'est aussi l'histoire de l'Eglise des premiers siècles qui y est annoncée. La logique d'Augustin est implacable : les Juifs sont pris dans un cercle vicieux. Incapables de lire les Ecritures, ils ne comprennent pas que leur refus avait été prophétisé, ce qui les rend encore plus incapables de comprendre le sens des prophéties qui pourraient leur ouvrir les yeux.

Cet examen des arguments échangés nous permet de mieux situer l'*Adversus Iudaeos* et les accusations formulées par Augustin. Cette homélie n'est pas destinée directement aux Juifs et les historiens s'interrogent pour savoir si la présence de communautés juives en Afrique du Nord a réellement été un défi pour lui. Face à d'autres adversaires, Augustin prendra la défense du peuple juif contre les accusations des manichéens ou se montrera moins rude⁴. Cette homélie n'est enfin qu'une petite partie de l'œuvre d'Augustin qui s'attache à bien d'autres sujets et ferraille contre d'autres adversaires. En revanche, d'autres textes beaucoup plus virulents envers les Juifs comme le *Sermo de Symbolo* et l'*Altercatio ecclesiae et synagogae* circuleront sous le patronage d'Augustin, mais la critique moderne a montré qu'ils ne sont pas de l'évêque d'Hippone.

Comme nous l'avons vu, la polémique se focalise par ailleurs sur la lecture de la Bible. Si les Juifs sont accusés d'être aveugles, stupides, incroyants, c'est qu'ils ne comprennent pas le sens des Écritures. Les accusations, comme le mot « ennemi » qui provient du Ps 58,12, sont en grande partie tirées de l'Écriture, dont on connaît le langage virulent lorsqu'il s'agit d'évoquer les adversaires. L'évêque d'Hippone s'autorise à reprendre des accusations que formulaient les prophètes pour les transposer contre les Juifs de son temps, sans aucun recul historique. Mais dans la discussion autour des Écritures, tous les arguments sont précieux pour montrer que l'Ancien Testament annonçait déjà, la venue du Christ, l'aveuglement d'Israël et la conversion des nations païennes qui allaient venir grossir les rangs de l'Église. Ce faisant, Augustin durcit les formulations pauliniennes. L'Écriture lui fournit aussi un commandement qui ne sera malheureusement pas observé par tous les Chrétiens au cours des âges. Dans d'autres œuvres en effet, Augustin insistera sur le Ps 58,12 qui commande « ne les faites pas périr », à cause de la mission⁵. Il verra aussi dans la marque de Caïn un signe qui protège les Juifs, sur lesquels Dieu défend de porter la main. Au Moyen Âge, la postérité augustiniennne encouragera saint Bernard, le Pape Innocent II ou saint Thomas d'Aquin à demander une protection pour les Juifs.

Nicolas Potteau
Augustin de l'Assomption

⁴ Cf. l'article d'A. Massie, dans la suite de ce numéro.

⁵ Cf. A. Massie, « Dispersés. Rassemblés. En marche. Le Psaume 58,12 chez S. Augustin », *Connaissance des Pères de l'Église* 132 (2013), p. 28-39.